



2025/052

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 05NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - SCHMITT Marie-Gil – DE CORO - MM AUBIN Dimitri - COULON Daniel – BECHARD Alain - NEVEU James - M. REBUFFAT Jacky

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES Josiane - POULLET Danielle – PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -- MM ALTIER Jonathan

PROCURATIONS :
 Mme POULLET à M. TIXADOR
 Mme FOURES à Mme HURLIN
 Mme PANAFIEU à M. CHABAUD
 Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT J.

Soit 18 votants

OBJET : Décision modificative n° 1

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 2025/19 du 19 mars 2025 portant approbation du budget primitif de la commune

VU la décision municipale 2025/06 du 02 octobre 2025 portant virement de crédits de chapitre à chapitre tel qu'indiqué pour information dans le projet de DM n° 1 ci-annexé,

CONSIDERANT les écritures budgétaires à inscrire en prévision afin notamment de procéder à l'encaissement du montant des travaux réalisés sur le réseau pluvial et payés par la commune lors de la tranche 1 travaux de voirie de la traversée des villages ; par convention de réciprocité, la CANIM doit rembourser à la commune la somme de 22 080.45 €,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimitéPorte des Gorges du Gardon - Site classé

Article 1^{er}: d'approuver la décision modificative n° 1 du budget général telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire

Gilles TIXADOR



A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles TIXADOR", is written over the seal. The signature is fluid and cursive, with a large, open loop on the right side.



Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 06/11/2025

ID : 030-213002280-20251106-2025_52-DE

D.M. 1

REGUL TITRE CANIM travaux tranche1

Régul amortissement études

Régul provision

	COMPTES	DEPENSES	RECETTES
--	---------	----------	----------

MANDAT	13251	22 080,45	
(annulation du titre de 2023)	13251		
Titre à la CANIM sur 2025	4582-1		22080,45
Mandat à EUROVIA sur 2025	4581-1	22080,45	
Titre à rattacher EUROVIA 2025	2315		22080,45
(Compte ou EUROVIA a été réglé en 2023)			
Matériel et outillage technique (mis à dispo)	21757	-10 000,00	
Matériel et outillage technique	2157	10 000,00	
Etats et ets publics nationaux	1321		-37185,00
Régions (fonds vert trx école)	1322		37185,00

44 160,90 44 160,90

Rémunération d'intermédiaires	622	10000,00	
Frais de transport	624	-96,00	
Frais de nettoyage des locaux	6283	-10000,00	
Provision pour risque	681	96,00	
Fonds de péréquation des ressources	732221		-41363,00
Fonds départemental des DMTO	73223		41363,00

0,00 0,00

Pour mémoire virement de crédits le 02/10/2025	611	-15 000,00
	65738	15 000,00